

Chapitre 1 : Activité documentaire : Le monoxyde de carbone

Lisez attentivement le texte ci-dessous :

Chaque année, on recense 6000 intoxications et 300 décès dus au monoxyde de carbone, c'est pourquoi, dès les premiers froids, une nouvelle campagne nationale d'information et de prévention contre les risques d'intoxication est lancée.

Le ministère de la santé a édité une carte postale tirée à 300 000 exemplaires pour sensibiliser le grand public par un visuel et diffuser les conseils de prévention :

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il se diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui absorbé en quelques minutes par l'organisme se fixe sur l'hémoglobine, il bloque alors le transport de dioxygène dans tout l'organisme, ce qui entraîne d'abord une perte de connaissance puis la mort par asphyxie :

- 0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10 % de CO dans l'air tuent immédiatement

« L'intoxication au monoxyde de carbone est insidieuse, explique le docteur Michèle Fabre, parce qu'elle passe tout d'abord inaperçue et qu'ensuite elle ressemble à beaucoup d'autres maladies ». La victime ressent d'abord une fatigue, une faiblesse dans les jambes, des maux de tête ...

Puis viennent des nausées, des vomissements. Alors, on pense souvent à une intoxication d'origine alimentaire, surtout lorsque les membres d'une même famille sont tous atteints.

Vient ensuite une torpeur, une vague somnolence ... Et on n'a plus le réflexe d'ouvrir la fenêtre pour respirer !

Aux premiers symptômes un peu suspects, il vaut mieux ouvrir la fenêtre.

Si ça va mieux, vous saurez à quel point vous avez à faire.

Comment survient une intoxication ?

Dans une majorité de cas, les accidents résultent de :

- la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- la vétusté des appareils
- la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes...)

Parfois deux ou plusieurs facteurs cités interviennent dans l'accident.

Questions :

1 - **D'où vient** généralement la production de monoxyde de carbone ?

.....

2 - Quels sont les **symptômes visibles** d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

.....

3 - Quels sont les **effets du monoxyde de carbone sur le sang** ?

.....

4 - Pour quelle raison le docteur Fabre dit que l'intoxication au monoxyde est insidieuse (piégeante) ?

.....

5 - Donnez deux précautions à respecter pour éviter un accident ?

.....



Gaz mortel, inodore et invisible

Le CO provoque des maux de tête, des vertiges, une perte de connaissance, un coma, voire un décès.

- ▶ Faites entretenir vos appareils par un professionnel tous les ans.
- ▶ Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an.
- ▶ Ne bouchez pas les aérations de votre logement.

EN CAS D'ACCIDENT : AÉRER ET ÉVACUER LES LIEUX, APPELER LES POMPIERS (18) OU LE SAMU (15)

Pour plus d'informations, demandez :
au professionnel qualifié (chauffagiste, plombier...)
à La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de votre département
au Service Communal d'Hygiène et de Santé de votre mairie
au Laboratoire Central de la Préfecture de Police de Paris (pour dpts 75/92/93/94)
ou consultez le site internet du ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr

